

Le Conseil d'école du **1er trimestre 2015/2016** s'est réuni à l'école des Cannes le lundi 2 novembre 2015.

Etaient présents ou excusés: (voir feuille d'émargement)

Etait absent : Représentant de la municipalité

Ordre du jour :

- Installation du conseil d'école
- Effectifs, organisation pédagogique et fonctionnement de l'école à la rentrée 2015
- Présentation de la convention d'occupation des locaux
- Règlement intérieur
- Projet d'école
- Bilan financier
- Sécurité
- Questions diverses
 - Equipement et travaux
 - Partenariat parents/enseignants

INSTALLATION DU CONSEIL D'ECOLE

La séance commence à 17h. Mme Pietri est nommée secrétaire de séance.

M. Milcendeau distribue la liste nominative des membres du Conseil d'école. Il demande d'excuser l'absence de Mr l'Inspecteur nouvellement nommé Monsieur Panicali.

Nous regrettons l'absence de représentant de la municipalité.

Elections des représentants des parents d'élèves

Suite aux élections qui se sont déroulées le vendredi 9 octobre 2015, la liste (APC) a été proclamée élue avec 75 voix sur 515 inscrits (84 votants – 9 blancs ou nuls – 16,31% taux de participation).

I. FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE

A. Effectifs actuels et répartition

Au 18/09/2015 : 310 élèves : 69 CP, 61 CE1, 47 CE2, 60 CM1, 62 CM2, 6+5 ITEP.

Création d'une nouvelle classe CLIS ITEP qui comprend 6 élèves avec pour enseignant Mr Poueyto Alain.

Prévision légèrement en baisse pour l'année scolaire prochaine : 292 + 11

B. Organisation

Mme Stachino Marie-Ange, employée par la mairie pour le secrétariat.

Mr Gutierrez Georges, employé par la mairie pour la conciergerie et le gardiennage.

II. CONVENTION D'UTILISATION DES LOCAUX SCOLAIRES

Lecture de la convention d'utilisation des locaux scolaires durant les activités périscolaires et extrascolaires.

Le conseil d'école émet un avis réservé sur la convention concernant ;

- ✓ l'article 3 : Condition et utilisation des locaux sur les temps périscolaires
 - faute de représentant de la mairie, les activités n'ont pu être présentées au conseil d'école ;
 - le temps de réparation des dégâts occasionnés par les enfants (robinetterie et faïences cassées dans les toilettes) ;
 - le respect du matériel personnel des élèves et du matériel propre à la classe (disparition d'objets).
- ✓ L'article 4 : Sécurité sur les temps périscolaires et extrascolaires
 - le directeur d'école ne peut assurer la prise de connaissance des consignes générales de sécurité sur les temps extrascolaires ;
 - le contrôle des entrées et sorties des familles ou des personnes étrangères ne peut être assuré, faute d'ouverture directe dans la salle d'accueil.

Autorisation de prêt des locaux

Le conseil d'école donne l'autorisation au directeur, pour l'ensemble de l'année scolaire, d'émettre un avis favorable de prêt des locaux en dehors du temps scolaire, pour les activités respectant les principes de neutralité et de laïcité.

III. REGLEMENT INTERIEUR

A. Modalités de vote au sein du conseil d'école

Le conseil d'école définit ses propres modalités de fonctionnement en cas de vote : main levée ou secret si au moins un de ses membres le demande.

B. Règlement

Le directeur propose d'examiner le règlement intérieur qui a dû être remanié au regard des changements d'horaires et des observations sur le fonctionnement de l'établissement concernant particulièrement la vie scolaire.

Le règlement intérieur modifié est adopté à l'unanimité des présents.

Le directeur précise que ce règlement s'adresse aussi aux parents et que les rappels aux textes de loi sont apparus nécessaires suite à certains comportements des parents. Il sera travaillé avec les enfants et traduit par un règlement de classe.

Concernant la violence à l'école et les éventuels phénomènes de harcèlement, le directeur souligne que les incidents sont très rares et que les cas connus ont toujours été traités rapidement.

Il précise qu'une partie de ces incidents pourraient être évités ou résolus avec un peu plus de dialogue et de confiance à l'égard l'équipe enseignante. De même, il apparaît nécessaire que le discours des enseignants sur le respect d'autrui et l'absence de violence physique, verbale et psychologique soit relayé par les parents.

Mme Cristofari propose que des réunions d'informations et d'échanges avec l'ensemble des parents d'élèves volontaires soient organisées par les parents élus (avec la participation éventuelle d'un membre de l'équipe enseignante) afin de faciliter la coopération des familles et de développer une compréhension mutuelle.

IV. PROJET D'ECOLE

• Rappel des priorités retenues dans 3 domaines

Le conseil des maîtres a choisi de recentrer le projet d'école pour l'avenant 2015/2016 sur 3 domaines et d'intégrer par transversalité les TUIIC et l'éducation artistique et culturelle à ces 3 priorités :

- ✓ Organiser un accueil, un parcours et un suivi personnalisé de tous les élèves en difficulté
- ✓ Permettre à tous les élèves la maîtrise des connaissances et compétences du socle commun au palier 1 et 2 dans la maîtrise de la langue française et des principaux éléments de mathématiques
- ✓ Enseignement du corse
 - Conduire tous les élèves au niveau A1 (en filière standard) en CM2
 - Conduire tous les élèves au niveau A2 (en filière bilingue) en CM2

• Actions envisagées sur l'année scolaire 2015/2016

1. Soutien des élèves

✓ RASED

Présentation des membres du RASED et rappel de leur mission.

Une plaquette de présentation sera jointe au compte-rendu du conseil d'école.

Des réunions d'équipe de suivi ont lieu régulièrement avec les divers partenaires extérieurs (CMP, CMPP, SESSAD ...).

✓ Projets et programmes d'aide et de suivi

Rappel des divers projets existants : Le PAI (projet d'accueil individualisé // santé), le PAP (plan d'accompagnement personnalisé // trouble dys), le PPRE (programme personnalisé de réussite éducative // difficultés scolaires), le PPS (projet personnalisé de scolarisation // MDPH).

✓ **Activités Pédagogiques Complémentaire**

Les APC sont organisées sur deux fois 30mn le lundi et jeudi sur le temps de la pause méridienne. Les groupes retenus varient de 1 à 5 élèves pour une période et peuvent évoluer d'une période à l'autre. Elles ciblent 3 axes : l'aide aux élèves rencontrant des difficultés, l'aide au travail personnel (méthodologie), des activités prévues dans le projet d'école.

✓ **Auxiliaires de vie scolaire**

Deux auxiliaires, Mmes Archambaud Maryline et Mainetti Sandra ont été affectées pour l'année scolaire pour s'occuper d'enfants de l'école.

Mme Mainetti bénéficie de 8 heures de la mairie pour intervenir sur le temps de cantine pour aider la gestion des élèves de l'ITEP.

✓ **Accompagnement éducatif**

4 enseignants (M. Vallecalle CE2, M. Orsini CM1, Mme Filippini CM2, Mme Marti CP) se sont portés volontaires et sont en attente des heures attribuées par l'éducation nationale pour commencer leur intervention autour des axes suivants :

- approfondir le travail fait en classe
- apprendre les leçons demandées par les enseignants
- avoir une pratique artistique et culturelle (théâtre).

✓ **DRE**

En partenariat avec la mairie, travail sur la parentalité et l'aide aux familles.

Mise en œuvre de 2 clubs de 5 élèves en CP (4 fois 1h30 après la classe).

Poursuite du partenariat école/DRE pour le club parents. L'objectif est d'aider les parents à comprendre le fonctionnement et les attentes de l'école (en présence d'enseignants de l'école volontaires).

Le projet devrait évoluer cette année en s'ouvrant sur la médiathèque.

✓ **CLAS (ADEPEP)**

2 groupes d'une dizaine d'élèves en cycle 2 et 3 pour l'aide aux leçons.

✓ **FALEP (Fédération des Associations Laïques d'Education Permanente)**

En partenariat avec la FALEP (Conseil départemental), un projet nommé « Dispositif Passerelle » verra le jour cette année. La pertinence du projet se situe dans la précocité de la prévention et de prévenir le décrochage scolaire au collège.

Il concerne une dizaine d'élèves de CM2 repérés par les enseignants. Les interventions se dérouleront une fois par semaine sur le temps des TAP ou/et de cantine. Cet atelier relais mobile interviendra aussi sur les élèves de 6ème et pourra éventuellement accueillir des élèves de CM2 pour préparer l'entrée au collège (avec tutorat 6^{ème} et CM2).

2. Langues

✓ **Langues étrangères**

Mr Storie Gareth assistant d'anglais intervient en CM1 et CM2 et Mme Fiorella Desjobert enseignant d'Italien intervient en CE2, CM1 et CM2 bilingues.

✓ **ELCO** : Mr Rahdou Mimoun intervient sur 2 groupes de 15 à 14 élèves le jeudi et le vendredi de 16h30 à 18h30.

3. EPS

✓ **Intervenants municipaux** : M. Vega, Miniconi et Massoni employés par la mairie interviennent en sport sur plusieurs classes tout au long de l'année selon des actions choisies par les enseignants (en langue corse pour les 2 derniers).

✓ **Judo** : Dans le cadre de partenariat entre la fédération et l'Education Nationale des actions sont prévues en début d'année.

- ✓ **USEP** : 5 classes ont adhéré à l'USEP – les 3 CE1, le CE2b et le CM1/CM2. La cotisation pour les 108 élèves s'élève à 857€ (7.50€ / élève).

4. Découverte du monde

- ✓ **CPIE** : Des actions sont prévues pour l'année scolaire dans le cadre de l'initiation à l'environnement et l'éducation au développement durable : l'air, l'eau, l'énergie, les sons, l'arboretum, le sentier des Crêtes. Elles concernent l'ensemble des classes volontaires.
- ✓ **Echec** : Dans le cadre d'un partenariat entre la ligue et l'éducation nationale, une intervention en échec est répartie sur l'ensemble des classes du cycle 3 tous les mardis avec une rotation sur les périodes.

5. Séjours éducatifs

Voyage à Savaghju envisagé pour le CE2 et le CM2 bilingues en mai (du 9 au 13 mai 2016).

IV. COOPERATIVE SCOLAIRE

Solde comptable de l'année scolaire précédente : 5021€

A l'heure d'aujourd'hui, la participation des familles à la coopérative en 2015/2016 s'élève à : 4178€

Les dépenses photocopies en 2014/2015 : 278€ (moins 266€ par rapport à l'année précédente car le budget de la mairie a été doublé pour la prise en compte des TAP).

Affiliation OCCE/Assurance : 843€

Cotisation USEP pour 5 classes: 857€

Versement pour chaque classe de 100€ pour les dépenses diverses de la coopérative de classe (15 classes + RASED) = 1600€.

Rappel du fonctionnement des coopératives scolaires affiliées OCCE.

V. SECURITE

- ✓ Le premier exercice d'évacuation d'urgence concernant l'élémentaire et la maternelle a été effectué le 22/09/2015 à 9h50 et s'est déroulé de façon très satisfaisante (2mn48s pour l'évacuation générale).
- ✓ **PLAN PARTICULIER DE MISE EN SURETE**
Le PPMS a été réactualisé. Il s'agit de la mise en place d'une organisation interne à l'établissement permettant d'assurer la sécurité des élèves et des personnels en cas de risques majeurs (transport de matières dangereuses, d'inondation et de tempête ...) en attendant l'arrivée des secours.
- ✓ Le document unique concernant les locaux et les travaux a été mis à jour ainsi que le plan de crise et le registre de danger grave et imminent (avec la mise en œuvre d'une fiche de postes de cellule de crise interne à l'école).

VI. QUESTIONS DIVERSES

• Cantine

Mr Milcendeau tient à souligner la difficulté du personnel communal à gérer quelques enfants qui perturbent le fonctionnement de la cantine : jet de nourriture, manque de respect à l'égard du personnel, violence physique et verbale, dégradation des locaux (toilettes particulièrement).

Ce comportement de quelques uns influe sur l'ensemble des élèves et se répercute l'après-midi sur le temps de classe.

L'équipe enseignante demande que la municipalité soit plus ferme à l'égard de ces enfants perturbateurs. Mme Cristofari nous indique que la responsable de la mairie lui aurait répondu qu'elle n'était pas suffisamment informée de ces élèves à blâmer, voir à renvoyer.

Concernant les enfants de l'ITTEP (parfois 7 à déjeuner), l'AVS et le personnel communal ont bien des difficultés pour canaliser ces élèves qui sont particulièrement sensibles à cette ambiance générale.

Le directeur en informera l'ITTEP et l'inspection à la prochaine réunion d'harmonisation.

- **Partenariat Parents / Enseignants :**

Mme Cristofari, représentante APC, propose la mise en œuvre de réunions d'informations organisées par les parents élus en direction de l'ensemble des familles pour faciliter l'échange et la compréhension entre les parents, entre les parents et l'équipe enseignante et pour préparer les conseils d'école.

Le directeur se propose d'y assister si besoin.

Concernant un carnaval commun maternelle/élémentaire, l'équipe enseignante n'y est globalement pas favorable. Toutefois, des enseignants seraient intéressés pour réaliser la Sant'Andria.

Mme Biancaniello, représente des parents d'élève et enseignante au lycée professionnel, se propose d'établir un partenariat avec ses élèves pour la réalisation éventuelle d'un loto ou d'une fête de fin d'année.

Concernant la fête de fin d'année scolaire, les enseignants et certains parents présents ne souhaitent pas s'engager dans l'organisation d'une telle manifestation.

Pour le loto, le directeur s'informerait du cadre légal de l'action et reprendrait contact avec Mme Biancaniello.

- **Equipements / Travaux :**

- ✓ Renouvellement de la demande d'ouverture d'une porte sur le réfectoire de cantine. En effet, à certaines heures, l'accès actuel est ouvert au public et donne la possibilité à n'importe qui de pénétrer dans l'ensemble des locaux de l'école au détriment de la sécurité de l'établissement et des enfants.
- ✓ Demande de point d'eau extérieur aux toilettes de la cour : suite à de nombreuses dégradations dues en partie par le passage d'un trop grand nombre d'élèves dans ces lieux, la présence de ces robinets extérieurs simplifierait la surveillance entre les élèves qui désirent seulement boire et ceux qui souhaitent aller aux toilettes. Ce type de dispositif existe déjà dans d'autres écoles de la ville.
- ✓ Réparation ou échange des stores dans les classes afin de protéger de la chaleur et de permettre de voir correctement au tableau.
- ✓ Achat d'armoires qui ferment à clé pour chaque classe dans la perspective des TAP (cf. réserves sur l'utilisation des locaux dans la convention).
- ✓ Achat et pose d'un panneau d'affichage pour les représentants des parents ; indispensable pour permettre le lien avec les autres parents et obligatoire dans les textes (décret n° 2006-935 du 28-7-2006 Art. D. 111-8).
- ✓ Modification de la grille d'entrée principale. Mme Cristofari rappelle que ce sujet est évoqué depuis de nombreuses années car les conditions de sortie des enfants ne lui semblent pas acceptables. Les parents élus souhaitent que la municipalité se penche rapidement sur ce problème.

M. MILCENDEAU remercie les membres du Conseil d'Ecole et lève la séance à 19h30.

- prochains Conseils d'Ecole : mardi 15 février 2016 et mardi 20 juin 2016 –